

Dernières, Dernières,
Dernières ...

Assemblée Générale
23 mai 2014
À Mondeville
9 h à 17 h

Prochain Conseil Syndical
Sud CT Basse Normandie
Vendredi 18 octobre

Solidaires
Sud
Collectivités Territoriales
www.sudct.org

Syndicat Sud
Collectivités Territoriales
Basse-Normandie
23 rue Pasteur
14120 Mondeville
Tel : 02 31 44 49 83
Tel : 06 33 15 92 63
Mail : sudctbn@gmail.com
Blog : www.sudctbn.org

LE HARCELEMENT
AU TRAVAIL TUE



Sud CT en Basse-Normandie

Communauté de Communes de
Les Pieux

Sud-CT@cc-lespieux.com
02.33.87.51.09

Conseil général de la Manche
sudctcg50@laposte.net
06.81.22.14.80

Centre de gestion de la Manche
06.81.22.14.80

Centre de Gestion du Calvados
Tel : 02 31 44 49 83

Communauté d'agglomération
Caen la Mer
Tel : 06 33 15 92 63—02 31 44 49 83

Intercom d'Orival
Mairie de Creully 14480 CREULLY
Mail : agentsctp@orange.fr

Conseil Régional de BN
sudctcrbn@gmail.com

Mairie d'Ifs
06 15 89 24 62

Mairie de Lisieux
sudctlisieux@gmail.com

SOLIDAIRES Basse-Normandie

Union syndicale Interprofessionnelle
Solidaires
7 avenue de Cambridge
CITIS
14200 Hérouville St Clair
Tel : 02.31.24.23.36
Mail :
syndicatssolidaires-bn@orange.fr

2013, Numéro 18
septembre 2013

Bulletin des adhérents et
sympathisants de Sud Collectivités Territoriales



Cap au Sud

La Re ...traite

Le gouvernement de Gauche
poursuit les contre-réformes des
gouvernements de Droite



Allongement de la durée de cotisations, décote, désindexation des pensions vis-à-vis des salaires, augmentation des cotisations payées par les salarié-es : ce que nous refusons (comme la Gauche) sous un gouvernement de Droite, il n'y a aucune raison de l'accepter aujourd'hui d'un gouvernement de Gauche.

Toutes ces mesures ne servent qu'à nous exploiter
toujours plus et à enrichir les riches

Rien ne justifie ces nouveaux reculs sociaux. Le droit à une retraite correcte est un droit fondamental pour tous et toutes. Le nombre de chômeurs-ses montrent qu'il faut réduire le temps de travail de tous (et pas les salaires) et non pas l'allonger. Les ressources financières sont très largement disponibles dès lors qu'on les répartit différemment. Comme en 1993, 1995, 2003, 2007, 2010, cette contre-réforme veut ponctionner celles et ceux qui travaillent pour augmenter les profits des patrons et des actionnaires ; c'est ainsi, par exemple, que les entreprises ne seront pas affectées par l'augmentation des cotisations-retraite...



Suite de l'édito (issu du tract Solidaires)

Les syndicats doivent organiser la lutte

Début juillet, CGT, FO, Solidaires et FSU ont appelé à une journée de grèves et de manifestations le 10 septembre. L'Union syndicale Solidaires a demandé qu'une rencontre intersyndicale se tienne au plus vite, ensuite, pour décider de la suite des actions à mener pour combattre le projet de loi. Malgré nos relances, rien n'est prévu en ce sens.

Assez de division !

La CFDT, la CFTC et l'UNSA soutiennent le projet du gouvernement. La CGT annonce, seule, une semaine d'actions du 7 au 11 octobre. FO annonce, seule, un rassemblement national le 15 octobre, dernier jour du débat à l'Assemblée nationale. La division et l'absence de volonté de construire un mouvement national fort, nous conduisent à l'échec.

Il faut s'unir et agir

La majorité des salarié-es, des chômeurs-ses, retraité-es et jeunes en formation est opposée aux reculs sociaux que porte le projet de loi. Les organisations syndicales qui demandent le retrait de ce projet de loi doivent, ensemble, proposer et organiser les actions nécessaires pour gagner.

L'avenir de nos retraites mérite mieux qu'une compétition entre syndicats

Comme de très nombreux-ses militant-es d'autres organisations syndicales, l'Union syndicale Solidaire refuse de laisser faire le gouvernement. Ensemble, imposons la fin de la division, la tenue d'une intersyndicale tournée vers l'action pour gagner ! Organisons-nous à la base, dans les entreprises, les services et les localités, regroupons-nous, au-delà des appartenances syndicales.

**Localement comme
nationalement,
unité pour gagner !**



Dossier: nouvelle carrière des agents cat C

Le Travail de revalorisation de la Grille de carrière des agents de catégorie C, acté dans le cadre de l'agenda social, a débuté le 21 mai 2013 pour se terminer lors de la réunion du vendredi 20 septembre.

Décidée par la Ministre de la fonction publique, cette revalorisation indiciaire s'inscrivait comme «une mesure d'urgence» en faveur des agents publics ayant les plus bas revenus. Au fil des discussions, plusieurs propositions, se résumant comme suit, ont été successivement mises sur la table par la DGAFP (direction générale de l'administration et de la Fonction publique):

- attribution de 7 ou 8 points d'indice pour les échelles 3, 4 et 5 de rémunération...rien pour l'échelle 6;
- une grille indiciaire nettement abondée (gains de 1 à 34 points d'indice) mais qui, après reclassement, se soldait pour les agents par une perte d'ancienneté de 3 ou 4 échelons;
- un abondement de 3 à 4 points par échelon, pour tous les grades, sans reclassement;
- puis enfin, un abondement avec reclassement, d'échelon à échelon, allant de 1 à 11 points comportant une réduction de durée de séjour dans les échelons et donc **une réduction de la durée globale de la carrière.**

A toutes ces propositions s'ajoutait, pour tous les grades et échelons, un abondement uniforme de 5 points au 1^{er} janvier 2015.

Lors de la présentation du nouvel agenda social, le jeudi 26 septembre, la Ministre de la fonction publique a annoncé sa décision unilatérale de «mettre en œuvre la dernière grille proposée», à savoir celle comportant la revalorisation permettant un reclassement d'échelon à échelon.

Pour Solidaires Fonction Publique, la grille définitive communiquée ce jour, est bien loin de répondre aux revendications portées (voir sur le site de Solidaires – rubrique fonction publique- nos tracts du 21 mai, du 9 juillet et 23 septembre) et s'inscrit dans la continuité de tous les dispositifs présentés depuis le début de la concertation.

Cette nouvelle grille, sera appliquée au 1^{er} janvier 2014 mais sera également revue, dès cet automne, dans le cadre de la refonte de toutes les grilles (A-B et C). Voir tract Solidaires....

Dossier: Budget 2014 de l'Etat

14 milliards de réductions des dépenses publiques toujours plus d'austérité

Les premières annonces faites dans le cadre de l'ouverture des débats sur la préparation du budget 2014 sont éloquentes: le gouvernement envisage encore de réduire les moyens pour l'action publique de 14 milliards d'euros.

Cette baisse vient se rajouter aux nombreux plans des années précédentes et obéit aveuglement aux injonctions européennes qui considèrent que pour atteindre le fameux 3 % de déficit budgétaire maximum, seule la chasse aux dépenses est concevable.

Ce choix a des conséquences dramatiques pour la cohésion sociale et l'égalité d'accès aux services publics et aux droits fondamentaux déjà fortement fragilisés par les politiques précédentes.

Le service public, l'action publique sont les piliers de cette cohésion. S'attaquer à eux, c'est fragiliser les plus pauvres. C'est maintenir notre pays dans une situation de précarité et d'austérité qui ne peut en aucun cas permettre à la croissance de revenir.

Les conséquences d'un tel choix se traduisent encore par des suppressions d'emplois insupportables dans de nombreux ministères. Alors que le gouvernement annonçait en début de mandat qu'il tournait le dos à la Révision Générale des Politiques Publiques, en réalité c'est à une poursuite de celle-ci que nous assistons.

Moins 15 000 emplois en 2014, notamment dans le secteur des Finances ! Ces choix affaiblissent encore les missions de services publics.

L'Union syndicale Solidaires dénonce ces orientations qui vont à l'inverse de l'intérêt général. Encore une fois, il semble plus facile de «faire des économies» que de tenter de récupérer les sommes nécessaires aux besoins de la collectivité.

La lutte contre la fraude fiscale (entre 60 et 80 milliards d'euros chaque année) permettrait sans difficulté de pallier au problème du déficit. Mais on préfère supprimer les postes de celles et ceux qui sont chargés du contrôle !

Une véritable réforme fiscale englobant l'ensemble des revenus est une condition pour un autre partage des richesses.

Décidemment, le gouvernement en accord avec les directives du FMI, de la BCE et de la Commission Européenne poursuit des politiques d'austérité injustes socialement et inefficaces économiquement qui tournent résolument le dos au progrès social.

Le registre de sécurité

Le registre de santé et sécurité au travail est **obligatoire** dans tous les établissements et services :

Il doit être ouvert dans tous les services, quels que soient les effectifs

Il doit être facilement accessible au personnel durant leurs horaires de travail.

Sa localisation doit être connue des agents par tous moyens (notamment par voie d'affichage).

Chaque agent a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge nécessaire de signaler dans le domaine de la **prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail**.

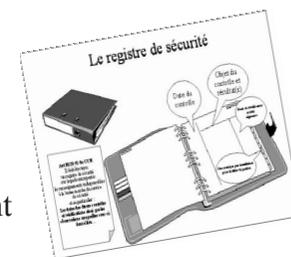
Il est consulté par les assistants ou conseillers de prévention afin de pouvoir saisir le **Comité Hygiène et sécurité et des conditions de travail (CHS-CT)** des dysfonctionnements constatés.

Décret n°85-603 du 10 juin 1985, modifié par le décret 2012-170 du 3 février 2012.

Il est primordial que tous les dysfonctionnements ou événements pouvant mettre en danger les agents et les usagers soient notés (par l'agent qui les repère) dans le Registre santé et sécurité au travail du service.

Celui-ci doit être en permanence à la disposition immédiate de tous les agents.

L'utilisation de ce registre permet de s'assurer que la procédure de correction est bien engagée. Elle permet également aux **membres du CHS-CT** d'intervenir plus facilement sur **des problèmes qui persisteraient**.



Le registre de santé et de sécurité au travail : un outil au service de la sécurité de tous les agents.

Cherchez-le et utilisez-le !

Assemblée Générale du 06 juin 2013

Pour la première fois, Sud CT BN a réuni ses militants à Mondeville. 25 personnes ont participé et échangé à partir d'un ordre du jour bien fourni salle Pierre Esnault.



Dossier: La greve...ça me coûte combien

Calcul des retenues de grève

Calcul sur la base de la rémunération forfaitisée	
1 mois	151.67 heures
1 mois	30 jours
1 jour	5.056 heures

Exemple: sur un salaire de 1200 €

Le coût forfaitaire horaire est de 7.91 € (soit 1200 / 151.67)

Retenue sur la base horaire 1 / 151.67

Durée de greve	Coefficient = Durée de grève / 151.67	Montant = Salaire X coefficient	Retenue sur base 1/60 coût réel Pour 1/2 journée	Retenue sur base 1/30 coût réel pour 1 journée
1,0000	0,0066	7,91€		
1,5000	0,0099	11,87 €		
2,0000	0,0132	15,82 €		
2,5000	0,0165	19,78 €		
2,5278	0,0167	20 €	20,00 €	
3,0000	0,0198	23,74 €		
3,5000	0,0231	27,69 €		
4,0000	0,0264	31,65 €		
4,5000	0,0297	35,60 €		
5,0000	0,0330	39,56 €		
5, 0557	0,0333	40,00 €	40,00 €	40,00 €

Donc au dessus de 2h30 de grève il faut se déclarer en demi journée soit 1/60ème
Donc au dessus de 5h de grève il faut se déclarer en journée soit 1/30ème
Pour savoir combien coûte une journée de grève prendre son salaire et le diviser par 30
Ne pas se faire décompter en heure sauf pour des temps inférieur à 2H30
Si vous travaillez 10h par jour, l'employeur ne peut que vous enlever 1/30ème par jour
La jurisprudence pour la fonction publique territoriale est constante
(c'est confirmé par une note de la préfecture de Caen)